



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 14 avril 2016**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Richard Fragnière (pour la partie de gauche)
M. Pierre-Alain Tercier (pour la partie de droite y compris la table du Conseil)
Présents : 7 Conseillers communaux
58 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 60 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Modification des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation
 4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des Communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers
-

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 13 du 1er avril 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Richard Fragnière** et **M. Pierre-Alain Tercier**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant au PV du 17 décembre 2015. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 décembre 2015 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

M. le Président demande si l'assemblée estime qu'il est toujours utile de publier le procès-verbal dans le journal communal ou si la publication sur le site internet de la Commune et la possibilité de le consulter à l'administration est suffisante ?

Résultat du vote consultatif : La publication du PV dans le journal est utile selon la majorité.

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015

Les comptes de fonctionnement 2015 sont affichés à l'écran tels que publiés dans le bulletin communal et lus point par point par **M. Michel Grivel**, avec un bénéfice présenté à l'assemblée communale de CHF 544.83. Il lit également le récapitulatif des investissements supplémentaires.

La lecture des comptes de fonctionnement 2015 étant terminée, M. Grivel demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il continue avec la lecture des comptes d'investissements 2015 puis poursuit avec la lecture du détail des investissements terminés en 2015.

M. Grivel termine la lecture des comptes par le bilan. Il souligne que dans les placements, le montant de CHF 4'790'385.00 correspond principalement aux placements des immeubles communaux d'Avry, soit La Cornache et le bâtiment de l'administration communale. A noter le nouveau chapitre « prêts et participations permanentes », il s'agit du prêt de CHF 200'000.00 octroyé pour la construction de la laiterie à Gumefens. Un amortissement de la part de la société de laiterie de CHF 100'000.00 nous est parvenu cette année déjà, alors qu'il devait avoir lieu après 5 ans.

La lecture des comptes étant terminée, **M. le Président** demande s'il y a des questions ou des précisions à apporter concernant les comptes. Il rappelle que pour la route cantonale de Le Bry on avait eu la mauvaise surprise d'avoir l'information tardivement en janvier 2012, soit après l'établissement des budgets, alors que la route allait être refaite au printemps 2012. On avait par la suite budgétisé un montant de CHF 110'000.00 supplémentaire. Or au final le canton ne nous a pas facturé les sur-largeurs de route, comme les places d'évitements ou présélections, ce qui techniquement est normalement à la charge de la Commune. Seuls les marquages ont été facturés, mais nous n'avons pas payé le goudron.

Comme il n'y a pas de question ou remarque, la parole est donnée à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière, pour un constat sur les comptes et la lecture du rapport de l'organe de révision. M. Broye informe que les comptes 2015 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA. Tous les documents nécessaires, soit les comptes 2015 détaillés, le rapport de révision de la fiduciaire et la liste de contrôle, émise par le Service des communes, ont été reçus par la Commission financière et analysés. M. Broye donne lecture des conclusions de la fiduciaire. Selon leur appréciation et selon les articles 98^d et 98^e de la Loi sur les communes l'audit des comptes annuels a été effectué pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue de comptes communaux et elle recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis avec un excédent de produit de CHF 544.83. Au nom de la Commission financière, M. Broye recommande également d'approuver les comptes 2015.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il remercie les caissières pour la tenue des comptes communaux et invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Modification des statuts de l'ACAPE – présentation – approbation :

M. le Président remercie **M. André Sciboz** du bureau Ribl SA qui a accepté notre invitation pour venir présenter le sujet et donne la parole à **M. Jean-Claude Balmer**, responsable du dicastère des eaux, pour la présentation de la modification des statuts. La présentation est affichée dans son intégralité à l'écran.

M. Jean-Claude Balmer salue l'assemblée et informe que le Comité de l'ACAPE réunissant les Communes d'Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz a dû revoir ses statuts en fonction de la nouvelle loi sur l'eau potable. Comme il s'agit de modifications majeures, cela doit être validé en assemblée communale. Pour ce faire le bureau d'appui mandaté par l'ACAPE, le bureau Ribl SA, représenté ce soir par M. André Sciboz, lequel nous fera une présentation des principales modifications de ces statuts.

M. André Sciboz prend la parole et donne des indications concernant l'ACAPE. Il va passer en revue les modifications qui sont affichées à l'écran, sans trop vouloir aller dans les détails.

En guise d'introduction, il rappelle que l'ACAPE est une association constituée en 1993, que c'est une adduction d'eau mise en place par les autoroutes, étant donné qu'avec le tracé de l'autoroute, plusieurs captages privés étaient remis en question à cause de la construction. Les autoroutes se devaient d'indemniser et de remplacer l'eau de ces captages privés par une adduction d'eau alors qu'en principe ce sont les Communes qui sont compétentes pour palier à ces manques d'eau. A l'époque, alors que Pont-en-Ogoz n'avait pas fusionné, le canton en relation avec le bureau des autoroutes a construit cette adduction d'eau. Un puits a été réalisé à Echarlens dans lequel on peut pomper 1'000 à 1'500 litres/minute avec une conduite qui va jusqu'au réservoir des Monts à Gumefens. Cette adduction d'eau a été réalisée dans les années 1980 et après une dizaine d'année de discussion entre les communes riveraines, elles ont accepté de constituer l'ACAPE pour reprendre gratuitement cette adduction d'eau. A partir de ce moment-là, c'est cette adduction d'eau qui a permis de combler les manques d'eau dans notre Commune, ainsi qu'à Sorens, à Echarlens et à Marsens.

M. Sciboz informe que la seule adaptation des statuts avait été faite en 2009 et réalisée en fonction des nouvelles lois sur les communes et des fusions des communes. Alors que les modifications qui seront présentées sont surtout des adaptations concernant le mode de financement de l'ACAPE. M. Sciboz poursuit par la lecture des articles affichés à l'écran.

M. le Président remercie M. Sciboz pour cette présentation et redonne la parole à M. Jean-Claude Balmer qui explique ce que cela va changer concrètement pour nous d'un point de vue financier. Dans le montant de CHF 38'000.00 que l'on devra dorénavant payer à l'ACAPE n'est pas tenu compte la revalorisation de notre eau et plus nos sources vont produire d'eau, plus on pourra la revendre aux autres communes. Donc plus on aura de clients, plus cela sera intéressant pour notre Commune. A l'heure actuelle on a bien assez d'eau mais on n'a pas encore la clientèle pour l'acheter. L'avantage de faire cette modification pour que l'association soit élargie, c'est qu'on pourra vendre toujours plus loin. Suite à l'approbation des nouveaux statuts, l'ACAPE nous louera la conduite qui va depuis Sorens jusqu'au réservoir, le réservoir restera la propriété de l'ACAPE.

Les questions étant ouvertes, **M. Gérard Gapany** demande en quelle année le branchement avec Pont-la-Ville avait été fait et qui l'avait décidé. M. Balmer explique que le branchement avec Pont-la-Ville date de 1996, la conduite avait été posée sur le pont de Thusy, avec d'un côté une conduite qui amène l'épuration et de l'autre côté l'eau. A l'époque Pont-la-Ville avait des sources qui se sont tarées et achetait beaucoup d'eau à l'ACAPE. A présent ils se sont raccordés sur la Commune de La Roche qui a aussi des problèmes de turbidité de l'eau, lors de grosses précipitations. Donc on va livrer de l'eau depuis Gumefens jusqu'à La Roche en passant par Pont-la-Ville. C'était une décision de l'ACAPE car elle était propriétaire de la conduite qui partait depuis le Restoroute direction Le Vignier. L'ex-Commune de Gumefens n'avait pas de réservoir ni de conduite principale, mais que des bras de distribution. L'axe principal était loué à l'ACAPE. Avec ces nouveaux statuts, le prix de la location sera désormais payé par l'ACAPE et la Commune de Pont-en-Ogoz pourra reprendre le réseau de Gumefens.

M. Gérard Gapany demande si le prix de l'eau va augmenter. M. Balmer lui répond que ça sera la phase suivante, car il va falloir calculer le PIEP (plan d'infrastructure d'eau potable) ainsi que toutes les valeurs des services de consommation, d'incendie et garantie d'approvisionnement qui ne sont actuellement pas comprises dans le prix de l'eau. Aujourd'hui on ne tient pas compte du service de la consommation et surtout du renouvellement des conduites. M. Sciboz, explique que le montant d'environ CHF 180'000.00 figurant sur le tableau, correspond à ce que coûte l'ACAPE actuellement. L'ACAPE a réussi à refaire à neuf le poste de commande au puits d'Echarlens et le réservoir de Gumefens. Il y avait environ 1 million de francs de liquidité qui a été utilisé pour remettre à jour le réseau. Le réseau de l'ACAPE est donc neuf, y compris le tronçon depuis le restoroute jusqu'à l'arrêt de bus de Gumefens qui était très souvent ouvert en raison de fuites dues à des courants vagabonds, lesquels perforaient la conduite. Avec les CHF 1.10 par m³, on arrive au même résultat financier, avec la principale différence qu'on affecte 60 % en frais fixes et 40 % en frais variables. Aujourd'hui, la Commune de Pont-la-Ville est approvisionnée par La Roche, qui a assez d'eau le 90 - 95 % du temps, mais pas chaque année. Avec le même montant et le maintien de la valeur des infrastructures, qui est une nouvelle donne de la loi, il ne devrait pas y avoir de surprise avec le prix de l'eau ces prochaines années. Le résultat du PIEP permettra de voir où on en est avec le coût de l'eau. M. Balmer précise qu'à l'heure actuelle on ne fait aucune réserve pour le renouvellement de nos conduites, mais on sait qu'il faudra le faire puisque c'est une obligation légale.

M. Marcel Sottas précise qu'à l'époque, c'est l'Etat, à travers le bureau des autoroutes, qui avait demandé à l'ACAPE de fournir de l'eau à Pont-la-Ville. Concernant la remise à niveau des anciens tronçons de l'ACAPE, M. Sottas demande si l'on a une estimation des coûts. M. Sciboz répond que oui, que dans le coût de la maintenance dans lequel on doit amortir les conduites pendant 80 ans, à 25 % par année, on a mis des coûts qui nous ont permis de calculer le fonds de renouvellement. Mais le montant pour les tronçons non renouvelés, l'ordre de grandeur est peut-être de 1 million, est pris en compte. Il précise qu'il y a un tronçon proche du Vignier qui est en fonte, qui a 40 ans et qui n'est pas en bon état, il fera partie du PIEP.

M. Marcel Sottas demande s'il y a encore des fermes qui ont un droit d'eau gratuit pour compenser la perte d'une source lors du passage de l'autoroute. M. Balmer répond qu'il en reste un sur le secteur de Gumefens et doit arriver à échéance d'ici deux ans. Ce droit d'eau est garanti par l'ACAPE et ne sera pas repris par la Commune. Par exemple pour le Restoroute, avant c'était l'ACAPE qui vendait de l'eau et dorénavant ça sera nous.

M. Marcel Sottas revient concernant le prix de vente de notre eau qui provient des pompages au Gibloux et du prix d'achat d'eau à l'ACAPE, il souhaite savoir la différence en pourcent. M. Sciboz répond que si on prend les frais effectifs, pour pomper les 210'000 m3, selon le tableau, on est arrivé au prix de 40 centimes/m3 au puits d'Echarlens, cela fait partie des frais variables. Alors pour Pont-en-Ogoz qui fait transiter ses eaux de ressources pour Gumefens dans le réservoir des Monts, elle paie les frais de location, les services de consommation et d'incendie, donc la Commune garde le même prix que celui qui sera fixé pour le pompage à Echarlens et ce prix devra être le même pour l'eau qu'elle pourra vendre aux autres communes. La priorité sera à présent donnée à l'eau gravitaire. M. Sciboz rappelle que ce n'est pas le prix qui est fixé dans les statuts, mais le principe de facturation. M. le Président précise que c'est le règlement communal qui fixe le prix de l'eau.

M. Marcel Sottas rappelle qu'il y a quelques années, lors d'une assemblée pour la création d'une autre association que notre Commune avait refusée, demande si par rapport à ce qui est présenté aujourd'hui la Commune s'en sort mieux. M. Balmer dit qu'en 2009 on « donnait » nos sources, alors qu'aujourd'hui nos sources sont toujours chez nous. Le grand défi sera de tirer le maximum de nos sources. Le résultat dépendra de la quantité d'eau. M. Sottas termine en disant qu'on peut faire confiance au Conseil communal qui présente quelque chose de bien.

M. Pierre Adrien Aviolat relève que les années où nous avons beaucoup d'eau, les autres communes aussi, à part le cas de l'eau et de la turbidité du côté de La Roche.

M. Pierre Broye remarque que ces statuts sont valables pour 30 ans et demande pourquoi une durée si longue et quel en est l'impact. M. Sciboz répond que le maintien de la valeur, respectivement le fonds de renouvellement, est calculé sur 50 à 60 ans pour les réservoirs, 80 ans pour les conduites et 15 à 20 ans pour la gestion de la commande. Raison pour laquelle 30 ans est un minimum, surtout que le PIEP devra être fait pour les 30 prochaines années. Comme le réseau est interconnecté, c'est la seule façon d'assumer les charges pour les communes. Mais il faut savoir qu'il est possible de dissoudre l'association.

M. Bernard Morard rappelle qu'en son temps il y avait la source Uldry pour le Bry et demande si cette source est encore utilisée ou laissée à l'abandon. M. Balmer répond que cette source est connue et n'est pas abandonnée complètement, mais à l'heure actuelle nous avons assez d'eau avec les investissements déjà faits et qu'il n'est pas nécessaire de développer pour rechercher de l'eau supplémentaire qui viendrait alimenter le lac.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent les modifications des statuts de l'ACAPE de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

M. le Président informe que toutes les autres communes ont également accepté le sujet. M. Sciboz est remercié par des applaudissements et quitte l'assemblée.

Point 4

Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des Communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation :

M. le Président informe que le dossier de présentation proposé fait normalement 60 pages et que celui présenté a été raccourci.

M. Félix Morard présente la situation par rapport aux EMS. Il rappelle que chaque commune fribourgeoise doit faire partie d'un EMS. Pont-en-Ogoz est rattachée à l'EMS d'Humilimont à Marsens et fait déjà partie d'une association avec Echarlens, Le Pâquier, Riaz et Marsens. A l'époque il y avait également Vaulruz qui, à fin 2014, a rejoint Sâles. La décision à prendre est d'agrandir cette association. Il faut savoir que l'EMS d'Humilimont n'appartient pas à l'association mais est la propriété de l'Etat. Le bâtiment est vétuste, notamment dans la répartition des chambres ainsi qu'au niveau des sanitaires et des salles de bain, il n'y a pas de lavabo dans les chambres. Sur le projet qui sera présenté à l'écran, il y a l'inventaire des EMS. Ceux d'Humilimont, de St-Germain à Gruyères et la Maison Bourgeoise à Bulle seront les premiers à disparaître.

M. le Président poursuit la présentation de l'association et du concept avec la lecture du projet affiché à l'écran. Sous l'égide de la Préfecture une commission a été instaurée pour analyser la problématique des EMS et la situation actuelle. L'idée était d'avoir une solidarité en fonction des EMS, car actuellement les coûts ne sont pas les mêmes selon si les EMS sont nouveaux ou anciens.

Après la lecture, il informe que nous n'avons aucun citoyen qui est résident à Humilimont alors que l'on est obligé d'y être affilié. Les citoyens sont répartis dans différents EMS du district, voire du Canton, et les coûts à la charge de la commune diffèrent d'un résident à l'autre.

M. Pierre Adrien Aviolat demande en cas de referendum financier quelle sera la répartition des votes, est-ce par citoyen ou par Commune ? M. le Président répond que selon les statuts, ça sera à la majorité de la population. Toute la population de toutes les communes forme un seul cercle électoral et il faudra que cela fasse le 50 %.

L'association créerait fictivement une entité avec les communes concernées. Il est clair que vu sa population, Bulle pourrait techniquement imposer quelque chose aux autres communes.

M. François Barras trouve que c'est encore une coquille vide, il y a une réflexion à faire dans le cas de Bulle qui impose sa loi ou met son veto. Il est trop tôt pour se prononcer sur ce sujet. M. le Président dit que c'est un peu la faiblesse du projet, étant donné qu'on n'a pas un projet ficelé avec la prévision des coûts. La problématique c'est qu'on est avec Humilimont, qu'on sait que ça ne va pas durer encore des années et nous devons trouver une solution. Aller seul avec Sorens ne sera pas possible si la Commune part dans le concept à 4 ou alors est-ce qu'il faudra changer de district ou créer notre propre EMS, ce qui pourrait être difficile étant donné que nous n'avons pas de lit à disposition sur la Commune et que l'Etat ne nous en subventionnerait pas. Adhérer au projet plus tard serait également un problème.

M. Félix Morard précise que le projet du centre sportif en Gruyère rencontre les mêmes difficultés, on n'a pas non plus d'évaluation des coûts et c'est ce qui dérange. Toutes les communes se trouvent dans la même situation. De plus, il informe que l'on est la dernière Commune à décider de l'adhésion à cette association, toutes les autres communes ont accepté.

M. Jean-Jacques Reynaud pense qu'on n'a pas trop le choix d'adhérer, en plus Humilimont n'est pas un endroit très agréable pour y finir sa vie. Il faudra bien trouver des solutions, car d'ici 4 ou 5 ans on ne pourra plus, en l'état, loger nos personnes âgées.

M. Michel Grivel précise que de toute façon dans le projet des 4 EMS, il y aura une mise en commun de tous les frais financiers. Tous les frais de tous les homes seront répartis entre toutes les communes de la Gruyère et la répartition se fera selon la population légale et ce dès 2016. De ce fait les frais financiers vont certainement augmenter, bien qu'on ne connaisse pas encore les coûts.

M. Antoine Gremaud trouve que l'on ne doit pas se sentir obligé par Bulle, mais il relève que cette association a du bon. Comme la population des plus de 80 ans va augmenter et les lits supplémentaires ne seront pas adaptés face à cette demande. Il pense qu'une entité qui a une vision d'ensemble plus large pourrait avoir beaucoup plus de poids devant l'Etat, ce qui lui semble être un avantage.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande ce qu'il adviendra de l'EMS d'Humilimont et quel est le montant de la location actuellement. M. Morard répond que la location payée à l'Etat est de CHF 138'000.00 par année. La future affectation du bâtiment est un problème qui concerne l'Etat et il faut savoir que l'on peut résilier le bail d'année en année.

M. Pierre Broye dit que l'on se trouve devant une décision ou l'on n'a pas le choix, on est obligé de prendre une coquille vide. On n'a pas d'alternative et il est difficile de soutenir ou de s'opposer à un tel projet. Il pense que la majorité de l'assemblée de ce soir va soutenir le projet, mais il y aura certainement des abstentions qui donneront le signal qu'il faut l'aborder avec un esprit critique, d'autant plus que dans la représentation des communes, chaque commune a droit à un vote par 500 habitants, ce qui veut dire que Bulle aura de toute façon la majorité.

Comme il n'y a plus d'autres remarques, M. le Président propose aux personnes qui acceptent la création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS de s'exprimer par main-levée.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 35 voix, pas d'opposition et 21 abstentions

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que des heures d'ouvertures supplémentaires seront proposées pour l'**accueil extrascolaire** « Les Amaris », mais que cela dépendra du nombre d'inscription. Le Conseil est content de cet accueil qui se développe gentiment.

Un **Jardin des souvenirs** a été créé au cimetière et M. Marcel Schmutz précise qu'il n'est pas encore terminé, il manque encore de la verdure, mais les cendres peuvent déjà être mises dedans et selon le règlement communal cela est gratuit.

Un tableau est affiché concernant la **répartition des déchets**. Pour le verre on aura une benne unique et ouverte avec une infrastructure qui sera créée pour y accéder facilement.

L'information suivante concerne la **Route de Russille**, suite aux interventions lors de la dernière assemblée communale : le projet n'a pas été modifié mais le Conseil communal a décidé de réaliser qu'un seul ralentisseur, le premier en venant depuis Avry. Il n'y a donc pas eu de nouvelle mise à l'enquête, ainsi le suivant pourra toujours être fait par la suite si cela est nécessaire. M. le Président dit que les riverains ont été contactés pour les informer et ils auraient souhaité que les deux ralentisseurs soient maintenus.

La dernière information concerne la **base de données des chiens**. Il y a eu une modification du nom de cette base de données, qui s'appelait ANIS et à présent AMICUS. Il rappelle que tous les chiens doivent être annoncés et enregistrés. Suite à ce changement le règlement communal ne va pas être changé, il y aura un astérisque là où il y a le nom ANIS avec l'indication AMICUS.

Avant de passer aux divers, M. le Président procède aux **remerciements des trois Conseillers communaux partants** et demande à Mme Marie-Claire Fragnière, M. Félix Morard et M. Marcel Schmutz de venir devant l'assemblée.

Arrivés au terme de cette législature 2011-2016, M. le Président, au nom du Conseil communal, de l'administration, de l'édilité et de la population, remercie les trois Conseillers pour leur engagement, pour le temps mis à disposition et les innombrables lundis de séance. C'est une équipe qui a pu rester soudée durant ces cinq années grâce à un effort de collégialité, de franche camaraderie même si les prises de décisions n'étaient pas toujours unanimes. Ensemble nous avons su cultiver les échanges de point de vue, l'amitié et le travail concertés. Enumérés les qualités de Conseillers communaux de chacun lui a paru difficile, car en omettre une aurait révélé un défaut. M. le Président s'adresse à Félix Morard pour le remercier pour sa gestion de l'édilité, notamment durant ces cinq dernières années mais également depuis la fusion de la Commune et pour sa disponibilité envers les employés communaux. Comme ancien Conseiller communal de Gumefens, il a pu nous apporter certains éclairages précis et même historiques lors des prises de décisions. Toujours favorable à la conciliation, Félix a aidé le Conseil communal a trouvé des solutions limitant le plus possible les conflits.

Quant à Marcel Schmutz, qui est également une bible historique pour le Conseil communal, en tant qu'ancien Conseiller communal de Le Bry. La population doit également lui témoigner sa gratitude comme homme à tout faire, aux dicastères variés. En effet, Marcel était au niveau du Conseil communal la personne la plus libre, certainement grâce à sa retraite anticipée, et toujours disponible. M. le Président lui dit un grand merci pour tous les travaux réalisés sur la Commune, pour sa disponibilité, pour la gestion des deux centrales de chauffe des bâtiments et pour le souci constant apporté à nos forêts.

Puis il s'adresse à Marie-Claire Fragnière, qui a été la seule Conseillère communale de ces cinq dernières années. Il la remercie pour son écoute et son investissement en particuliers auprès des écoles, des transports scolaires et pour la création de l'accueil extrascolaire. Il lui dit qu'il ne fait nul doute que le Conseil communal va lui manquer et qu'elle sera partante pour une prochaine législature.

Félix, Marcel et Marie-Claire sont remerciés par de chaleureux applaudissement de l'assemblée. Un présent est remis à chacun, il s'agit d'une cuillère en bois avec leurs initiales et les années de fonction et d'un bon au Vignier.

M. Marcel Schmutz demande la parole pour informer que durant son mandat il a côtoyé en tout cinq Syndics, qu'il a mis sur pied une déchetterie fonctionnelle sans augmentation de taxe, qu'il a raccordé la HAP et l'église au réseau de chauffage à distance et de faire ainsi une économie d'énergie, soit environ 85'000 litres de mazout. Grâce à sa bonne entente avec le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, M. Maurice Ropraz, une économie de plus de CHF 200'000.00 a été réalisée pour la réfection du mur de l'école du Bry. Il parle également du service du feu qui est au top et remercie l'Etat-major, son commandant et tous les pompiers, chacun peut dormir sur ses deux oreilles car ils sont disponibles 24 heures sur 24. Concernant les forêts, il rappelle que 182 élèves du cercle scolaire ont planté des cormiers et des pins sylvestres. Il a même eu la visite de M. Pascal Corminboeuf qui l'a félicité pour les belles forêts de Pont-en-Ogoz. Marcel remercie tous ses collègues du Conseil et la Commission financière pour avoir pu réaliser tous ces projets ainsi que les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont témoignée, puis il remercie Marie-Claire de l'avoir supporté durant cinq ans à côté d'elle.

M. Félix Morard prend la parole pour remercier ses collègues du Conseil qui l'ont accepté malgré ses problèmes de santé, il avait un doute de pouvoir faire toute la législature. Il remercie également la population de Pont-en-Ogoz et spécialement ceux qui se déplacent pour venir débattre des choses en assemblées.

Mme Marie-Claire Fragnière tient également à remercier ses collègues du Conseil qui ont su la guider dans sa fonction de Conseillère et aussi les citoyens qui lui ont fait confiance. Elle en profite pour remercier toutes les personnes qui travaillent pour les écoles et la Commune, elle pense aux conductrices de bus, concierges, employés de l'édilité et les secrétaires. Le dicastère des écoles touche à ce que nous avons de plus précieux, nos enfants, et œuvrer pour eux a été très intéressant et enrichissant. Elle souhaite une bonne continuation aux acteurs de la future législature.

M. le Président informe que le nouveau Conseil communal sera assermenté le samedi 16 avril 2016 à la Salle CO2 de la Tour-de-Trême et à partir de lundi il y aura la nouvelle répartition des dicastères.

Point 6
Divers

M. le Président donne la parole pour les éventuelles questions ou remarques.

M. François Morard demande à ce que le Conseil communal se penche sur l'aménagement des places de jeux des écoles de Gumefens et du Bry. Par exemple au Bry, il y a la tyrolienne qui manque, le câble a été enlevé, il y a des bouts de banderoles pour fermer le jeu et à Gumefens il n'y a plus de balançoires. Il trouve cela dommage car nous avons des beaux bâtiments qui ne sont pas en harmonie avec les places de jeux en mauvais état. M. le Président le remercie de cette remarque et lui répond que c'est un souci que le Conseil communal doit gérer, mais que par exemple à Gumefens il y a eu beaucoup de déprédations et pour Le Bry, il y avait la problématique de la construction de l'entreprise à côté avec tous les déchets qui s'envolaient sur la place de jeu. A présent, c'est un souci qui va se régler.

M. Pierre-Alain Tercier demande ce qu'il en est du changement de nom de rue du quartier de l'Abranna, suite à la séance qui avait eu lieu à la fin de l'année passée. M. le Président répond que pour l'instant il n'y a pas eu de décision finale et que c'est pour ça que rien n'a été communiqué, c'est à suivre.

Mme Monique Fragnière pose la question concernant les bancs qui avaient été mis en place par la Société de développement et s'il n'y a pas la possibilité de les entretenir. M. Yvan Maillard répond que c'est au programme pour ce printemps.

M. Gérard Gapany demande si la Chapelle St-Jean à Gumefens va fonctionner comme chapelle ardente pour les personnes de notre paroisse et est-ce que nous avons un contrat avec la Commune de Sorens. M. Marcel Schmutz répond que nous n'avons pas de contrat avec Sorens. M. François Barras intervient pour dire que la paroisse a une convention avec Sorens pour l'utilisation de leur chapelle ardente. Selon lui, à Gumefens il y a le problème du parking et aussi le fait qu'entreposer un corps en plein hiver peut convenir, mais en été avec la chaleur c'est difficile. M. le Président dit que c'est un sujet ouvert à discuter, qu'il faut effectivement trouver une solution pour le parking car on ne peut pas parquer chez les privés, mais que pour le moment il n'y a rien de décidé.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes pour leur participation et pour la confiance témoignée durant cette législature et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 22h10.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du

23 mai 2016

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare